

TPE / Entreprise / Législation sociale

## Projet de loi El Khomri :

## Les TPE exclues de fait!

Colombes, le 18 février – Connaissance prise des premiers éléments du projet de loi de Madame la ministre Myriam El Khomri, Marc Sanchez, Secrétaire général du Syndicat des Indépendants (SDI), commente.

Si les **premières pistes** du projet de loi de réforme du droit du travail de Myriam El Khomri **sont globalement satisfaisantes** pour dynamiser l'économie et l'emploi, elles sont **inadaptées au segment des TPE** dans l'ensemble des champs relatifs à **l'organisation du travail** au sein de l'entreprise.

Les plafonds des indemnités prud'homales sont fixés à ce stade sur des niveaux supportables pour les TPE, notamment jusqu'à 5 ans d'ancienneté. Ces seuils peuvent toutefois être considérés comme faibles pour les grandes entreprises. C'est pourquoi le SDI maintiendra sa vigilance dans le cadre des débats parlementaires, au risque d'une augmentation des plafonds plus en adéquation avec les facultés financières des grandes entreprises, mais devenant dès lors insupportables pour les TPE.

Le SDI regrette à ce titre que les plafonds ne puissent être différenciés en fonction de la taille des entreprises, et propose d'introduire une base de modulation objective qui pourrait être les facultés financières de l'entreprise concernée.

L'obligation systématique d'accords de branche ou d'entreprise pour toute nouvelle organisation du travail pénalise particulièrement les TPE et les excluent de fait du projet de loi. Le SDI souligne que près de 90% des entreprises en nombre ne sont pas en mesure de négocier directement, en l'absence d'organisations syndicales en interne. Quant aux conventions collectives, aucune ne prend en compte à ce jour, à l'occasion des négociations, la spécificité des TPE.

C'est pourquoi le SDI propose que chaque branche se dote d'une « cellule TPE » en charge d'adapter les opportunités législatives et conventionnelles de branche à ce segment d'entreprises.

Au-delà des grandes entreprises parfaitement outillées pour saisir l'ensemble des opportunités sociales mises à leur disposition, il est urgent que les TPE puissent enfin disposer de règles simples et adaptées au constat que 99% des professionnels indépendants jugent le droit du travail complexe ou très complexe et source majeure de frein à l'emploi.



Marc Sanchez est membre fondateur et Secrétaire général du Syndicat des Indépendants (SDI), depuis 1993.

Après une faculté de Droit, il exerce en parallèle l'administration de diverses sociétés de courtage en assurances, avant d'apporter pleinement son expertise juridique aux TPE adhérentes.

Participant actif au rapport du Médiateur du crédit Gérard RAMEIX, avec focale sur le financement des TPE (2009-2010), membre de la mission GRANDGUILLAUME sur « l'Entreprenariat individuel » (2014), membre de la mission gouvernementale sur la simplification administrative... il intervient auprès des pouvoirs publics pour représenter et promouvoir les réalités quotidiennes vécues par nos chefs d'entreprises.

## À propos du SDI:

Créé en 1993, le SDI (Syndicat des Indépendants) est la seule organisation interprofessionnelle patronale apolitique et financièrement indépendante dédiée à l'ensemble des entreprises de moins de 20 salariés, à savoir les TPE (Très Petites Entreprises). Le SDI représente aujourd'hui 25 000 dirigeants, commerçants, artisans et professions libérales. Pour en savoir plus : <a href="http://www.sdi-pme.fr/">http://www.sdi-pme.fr/</a>; Twitter : @sanchezSDITPE; Facebook : SDI Syndicat des Indépendants et des TPE

## **Agence Wellcom**

Audrey Houssais - ah@wellcom.fr Thomas Alves-Chaintreau – tac@wellcom.fr

Tél.: 01 46 34 60 60